



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 2 juillet 2024  
à 19 h**

**PROJET - ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024, à 19 h
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2024, à 19 h

**15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01** Proclamer les « Journées de la culture » les 27, 28 et 29 septembre 2024

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Approuver les projets de conventions - Accorder un soutien financier total de 100 089 \$ à deux organismes pour la réalisation de leur projet, soit au Service d'aide communautaire Anjou inc.(SAC Anjou) au montant de 77 544 \$ et au Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) au montant de 22 545 \$, pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2024-2025)
- 20.02** Approuver la convention modifiée avec le Centre humanitaire d'organisation de ressources et de référence d'Anjou (CHORRA), afin de prolonger la durée du projet, et déposer la convention corrigée intervenue avec la Maison des jeunes le Chemin faisant inc suite à une erreur cléricale (résolution CA24 12009)
- 20.03** Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et la Concertation Anjou, pour la réalisation du projet « Table de quartier », pour la période du 17 mai 2024 au 31 mars 2025 - Accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, conformément aux paramètres du programme de financement de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, assuré par un comité composé de Centraide du Grand Montréal, la DRSP, du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal et de la Ville de Montréal, à cette fin

## **30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024
- 30.02** Autoriser une dépense additionnelle de 14 946,75 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement, incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 694 559,52 \$, taxes incluses, à 3 709 506,27 \$, taxes incluses (2022-10-TR)

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement, dans la marge avant secondaire, d'un tablier de manSuvre pour un bâtiment industriel situé au 9151, boulevard Louis-H.-La Fontaine - lot 1 004 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance, afin de permettre la tenue de l'événement spécial « Épluchette », organisé par Infologis de l'Est de l'Île de Montréal, le 7 septembre 2024
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation à l'intersection des boulevards du Golf et des Sciences, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 4 juin 2024
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation à l'intersection du boulevard Joseph-Renaud et de l'avenue du Curé-Clermont, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 4 juin 2024
- 40.05** Donner un avis de motion de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) », afin de modifier certains travaux assujettis
- 40.06** Adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) », afin de modifier certains travaux assujettis
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution pour autoriser la transformation du bâtiment situé au 6390, avenue des Jalesnes – lot 1 005 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire situé au 7620, avenue des Vendéens, lots 1 114 373 et 1 114 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-020)
- 40.09** Adopter le règlement RCA 179 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - exercice financier 2024 (RCA 174) », afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation temporaire du domaine public, la mobilité et l'habillage des grands chantiers privés

- 40.10** Demander au Conseil municipal la fermeture et le retrait du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville d'une partie du lot 1 110 400 du cadastre du Québec (avenue de Spalding), pour être versé au domaine public de la Ville aux fins de parc local et offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c-11.4), la prise en charge des travaux de fermeture afférents

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, à 19 h